



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 34988

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes que suscite la décision du Gouvernement de généraliser le baccalauréat professionnel en 3 ans, mesure qui s'appliquera dans l'enseignement agricole à partir de la rentrée 2009. Outre la disparition des classes de BEPA 2 qui en résultera à la rentrée 2010, toutes les classes de BEPA 1 pourraient ne pas être transformées en classes de seconde professionnelle faute de moyens suffisants. Cette réforme aura donc pour conséquences de réduire l'offre de formation et les chances, pour de nombreux élèves, d'accéder à une qualification de niveau V. Il lui rappelle que plus de 80 % des élèves de BEPA poursuivaient jusqu'ici leurs études au niveau IV (bac pro/BTA/bac techno, BP IV...) et que parmi eux 79 % obtenaient leur diplôme. Aussi, souhaite-t'il savoir comment le Gouvernement entend protéger le baccalauréat professionnel et ses élèves.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie professionnelle qui est engagée pour une mise en application à la rentrée 2009 consiste à permettre à des lycéens de se présenter à un diplôme du baccalauréat professionnel après un parcours de trois ans. L'objectif de cette rénovation est de favoriser l'accession au niveau IV du plus grand nombre de jeunes. Actuellement, seul 60 à 65 % des jeunes qui intègrent une classe de BEPA 1re année obtiennent un diplôme de niveau IV en quatre ans. Il s'agit bien ici de mettre en place une réelle élévation des niveaux pour faciliter une insertion sociale et professionnelle du plus grand nombre. Cette rénovation vise également à faire de la voie professionnelle une filière d'excellence dans laquelle le plus grand nombre pourra se révéler. Ainsi, une des finalités vise à faciliter l'accès aux études supérieures, notamment les BTS, tout en permettant aux jeunes en difficultés, pour l'acquisition de savoirs scolaires, de combler leurs lacunes. Pour atteindre ce double objectif, les grilles horaires de la classe de seconde professionnelle, première année du cursus en trois ans pour la préparation du baccalauréat professionnel prévoient : 90 heures d'enseignement à l'initiative de l'établissement qui pourront en partie être consacrées à de l'aide individualisée ; 30 heures de mise à niveau qui pourront être valorisées soit par de la remédiation soit par de l'approfondissement. Le parcours « Baccalauréat professionnel en trois ans » pourra conduire à l'obtention d'un diplôme de niveau V en cours de formation. La réforme engagée permettra une réelle préparation de cette certification. L'acquisition de ce diplôme contribuera à limiter le nombre de jeunes sortants du cursus sans qualification. Il est prévu, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des parcours des élèves et d'une individualisation de ceux-ci, que soient identifiées les possibilités de faire effectuer des parcours en quatre ans. Ceci peut se traduire par la mise en place de groupes, voire de classes spécifiques si les effectifs le justifient, vers lesquels seront orientés certains élèves en fin de classe de seconde professionnelle dans une perspective de consolider les acquis et privilégier l'obtention du BEPA et la poursuite du cursus. De plus, la mise en place de la classe de seconde professionnelle permettra aux jeunes d'affiner leurs projets professionnels par le biais d'une classe qui restera de détermination tout en améliorant la connaissance des domaines techniques des secteurs pour lesquels ils se destinent. Ainsi, cinq classes de seconde sont créées. Elles permettront au lycéen de se familiariser avec un domaine d'activité tout en lui laissant la possibilité d'ajuster son orientation dans une spécialité à son entrée en classe de première.

Le panel de formation se trouve ainsi conforté, il reste aux autorités académiques compétentes d'analyser les besoins en formation de leurs territoires pour ouvrir des classes qui permettront une insertion professionnelle optimisée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34988

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9647

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 60